



MAIRIE
CHATELUS-MALVALEIX
10 Place de la Fontaine
23270 CHATELUS-MALVALEIX

Tél : 05.55.80.70.31

Fax : 05.55.80.86.32

Courriel : mairie-chatelusmalvaleix@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU 17 JUIN 2022
Extrait du registre des délibérations

Nombre de membres : en exercice : 14 qui ont pris part à la délibération : 13	L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, à la mairie de Châtelus-Malvaleix, sous la présidence de Jean-François Bouchet, Maire. Etaient présents : Mmes et MM : Bouchet. Polli. Cuvilliez Doizon-Pauly. Dérongère. Deloye, Auroy, Felice. Wojtowicz. Busset. Coulaudon Etaient absents excusés : Jean-Christophe Guittard, François Chalmeau a donné pouvoir à Julianne Deloye, Hélène Lionnet a donné pouvoir à Martine Polli.
--	--

Date de la convocation : 10 juin 2022

Date d'affichage ou de publication : 21 juin 2022

Monsieur BOUCHET, Maire ouvre la séance et fait l'appel.

Monsieur Mario FELICE est désigné secrétaire de séance.

Monsieur BOUCHET donne lecture de l'ordre du jour.

Les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité

Délibération 2022 (06) 01 Retrait délibération n°2022-05-04 – Commerce multiservices et 2 logements locatifs

Lors de la réunion du 30 mai 2022, le conseil municipal avait mandaté la commission d'appel d'offres élargie à 6 conseillers pour le choix des entreprises et le Maire pour signer les marchés concernant le commerce multiservices et les 2 logements.

Le contrôle de légalité de la préfecture, par courriel en date du 09 juin 2022, nous demande de retirer cette délibération non conforme :

Au regard des dispositions du code général des collectivités territoriales, pour ce marché passé en procédure adaptée, la commission d'appel d'offres ne pouvait donner qu'un avis et donc, qu'il appartenait au conseil municipal de prendre la décision d'attribution. Quant à l'autorisation de signature du marché donné à M. le Maire, le conseil municipal ne pouvait le faire qu'après l'attribution du marché.

Délibération 2022(06)02 Commerce multiservices et 2 logements locatifs : choix des entreprises

Vu la délibération du 10 février 2021 autorisant M. le Maire à signer le devis de maîtrise d'œuvre avec la SELARL Agence architecte Associés et à établir un partenariat avec l'association 1000 cafés qui aide au fonctionnement de ce type de commerce.

Vu la délibération du 24 mars 2021 autorisant M. le Maire à signer une convention de mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage gratuite avec le SDEC.

Vu la délibération du 24 novembre 2021, concernant l'adoption du plan de financement correspondant à l'APD, autorisant M. le Maire à solliciter une aide l'Etat au titre de la DETR et la DSIL et l'autorisant à lancer la consultation des entreprises.

Vu la délibération du 09 mars 2022 concernant le nouveau plan de financement et la nouvelle demande de DETR et DSIL.

Considérant l'analyse des offres par la commission d'appel d'offres en date du 17 juin 2022 à 10h, il est proposé de retenir les entreprises sélectionnées sauf les lots 2 et 5.

Concernant les lots 2 et 5 aucune offre n'a été reçue, en conséquence le Conseil municipal déclare ces 2 lots infructueux, décide de relancer une consultation pour les deux lots par une procédure de mise en concurrence et :

Autorise le Maire à souscrire le marché estimé à 62 000 € HT pour le lot n°2 – Couverture-tuiles-zinguerie-charpente est à 22 700 € HT pour le lot n°5 – Carrelage – faïence au vue des éléments précisés dans le CCTP.

Le Conseil Municipal :

- Décide l'attribution de 8 lots selon le tableau ci-dessous pour un montant de 528 922,38 € en rajoutant au lot n°3 (Menuiseries extérieures et intérieures), réfection de l'encadrement bois autour de l'ancienne vitrine pour un montant de 4 137,28 €
- Mandate Le Maire à signer le marché pour les 8 lots retenus.
- Mandate le Maire à refaire une consultation pour les lots 2 et 5 et l'autorise à signer le marché

LOTS		Entreprise mieux disante	Montant H. T
Lot 1	Démolitions-Maçonnerie-Réseaux	PEREIRA	179 213,10 €
Lot 2	Couvertures-Zinguerie	Infructueux (absence d'offre)	
Lot 3	Menuiseries extérieures et intérieures	NAUDON	105 134,87 € + 4 137,28 €
Lot 4	Doublages-cloisons plafond Isolation	RESEAU CREUSOIS DES SIAE	65 703,00 €
Lot 5	Carrelage - Faïence	Infructueux (absence d'offre)	
Lot 6	Peinture – Sols PVC	RESEAU CREUSOIS DES SIAE	26 816,00 €
Lot 7	Plomberie sanitaire – PAC- Ventilation	GALLAND	72 258,15 €
Lot 8	Electricité	AEL	31 643,41 €
Lot 9	Equipement de cuisine	GC2M	17 710,37 €
Lot 10	Désamiantage	3D PROTECT	26 306,20 €

Délibération 2022(06)03 Achat pétrin boulangerie

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que l'ancien pétrin de la boulangerie ne fonctionne plus.

Monsieur le Maire propose donc l'achat d'un nouveau pétrin et présente le devis du concessionnaire Bongard pour un montant de 14 000 € HT.

Le Conseil municipal accepte le devis du concessionnaire Bongard pour un montant de 14 000 € et autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à la présente délibération.

Délibération 2022(06)04 Assainissement : Devis T.P.C.R.B

Concernant le programme d'assainissement, le Maire informe le conseil Municipal que M. PATARD autorise le passage dans son champ jouxtant la rue des Rochers avec en contrepartie, une prise d'eau directe entre les anciens bassins et sa propriété située derrière la gendarmerie.

A l'unanimité le Conseil municipal confirme sa décision de refus déjà prise lors de la réunion du 30 mai 2022.

Le Conseil municipal accepte le devis de l'entreprise T.P.C.R.B d'un montant de 46 519,10 € HT prévoyant le passage des évacuations des eaux pluviales et usées par le chemin du Bachot et la rue des Rochers. Cette solution ayant l'avantage de desservir les parcelles de terrain situés le long de la rue des Rochers.

La demande de M. Patard concernant l'installation d'une pompe automatique à l'étang de la Prugne sera étudiée ultérieurement après élaboration du projet par le technicien du syndicat mixte du bassin de la Petite Creuse.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

→ **Réflexion concernant la mise en sens unique de la rue du 8 mai :**

A l'unanimité le Conseil municipal décide de mettre en sens unique la rue du 8 mai à partir du carrefour avec la rue de la Marche et la pose d'un sens interdit dans l'autre sens au niveau de l'intersection des 3 rues (Rochers, Moutons et 8 mai).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Châtelus-Malvaleix, le 17 juin 2022.